



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juillet 2018
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8315^e séance, le 23 juillet 2018, la question intitulée « La situation en Afghanistan », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité note que l'enregistrement des électeurs en Afghanistan a été mené à terme le 18 juillet 2018 et que, d'après les données préliminaires de la Commission électorale indépendante de l'Afghanistan, plus de 8,9 millions d'Afghans se sont inscrits, y compris plus de 3 millions de femmes, afin d'exercer leur droit démocratique de vote le 20 octobre 2018 lors des prochaines élections au Parlement et aux conseils de district et lors de la prochaine élection présidentielle en 2019.

Le Conseil rappelle que le Gouvernement, les dirigeants politiques afghans, la Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral ont la responsabilité principale de créer les conditions nécessaires au déroulement d'élections crédibles.

Le Conseil souligne qu'il importe de régler les difficultés qui subsistent et d'accélérer les progrès accomplis dans la préparation des élections, ce qui impose de résoudre sans tarder les questions en suspens, y compris l'approbation des candidats pour pourvoir des postes clefs laissés vacants à la Commission électorale indépendante et à la Commission du contentieux électoral, la création d'une base de données centrale de tous les électeurs inscrits pour repérer les irrégularités, ainsi que la publication d'une liste finale des candidats.

Le Conseil souligne l'importance qu'il accorde à la mise en place d'institutions démocratiques durables en Afghanistan sur la base d'élections inclusives, transparentes et crédibles, ainsi qu'à la pleine participation des femmes et des groupes minoritaires, y compris ethniques, religieux et linguistiques, en toute sécurité, en qualité tant d'électeurs que de candidats.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan et souligne à cet égard son soutien au processus électoral afghan comme étant dirigé et contrôlé par les Afghans.

Le Conseil demande à toutes les parties concernées de se conformer aux critères fondamentaux énoncés dans la loi électorale et dans tous les autres textes réglementaires pertinents et de faire respecter les normes d'intégrité les



plus strictes au cours de ce processus historique important, de façon que le résultat final reflète la volonté du peuple afghan.

Le Conseil souligne le rôle central de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), en coopération avec le système des Nations Unies et en étroite consultation et coordination avec le Gouvernement afghan, dans le soutien apporté à l'organisation des élections et à la consolidation de la réforme électorale, au moyen de la fourniture d'une assistance technique et du renforcement des capacités et de la coordination de l'aide internationale.

Le Conseil souligne qu'il importe de lutter contre les violences sexuelles et sexistes perpétrées à l'égard des électrices et des candidates.

Le Conseil souligne l'importance d'un climat de sécurité pour la tenue des élections, condamne dans les termes les plus vigoureux ceux qui ont recours à la violence pour entraver le processus électoral, y compris les éléments affiliés aux Taliban et à l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et se félicite de la résilience des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, de leur progrès et du courage exceptionnel dont elles font preuve ainsi que du rôle de premier rang qu'elles jouent pour assurer la sécurité de leur pays.

Le Conseil se félicite de la volonté manifestée par la société civile d'observer le déroulement des élections dans chaque bureau de vote et notamment le scrutin, le décompte des voix, la tabulation et la transmission des résultats.

Le Conseil souligne qu'il importe de mettre en place des missions d'observation électorale appropriées, se félicite que les partenaires internationaux entendent fournir un soutien à la demande du Gouvernement afghan et prie instamment toutes les parties de faciliter et de respecter les travaux des observateurs.

Le Conseil réaffirme son attachement à la capacité des citoyens afghans dans tout le pays d'exercer leurs droits civils et politiques et réaffirme à nouveau son appui au Gouvernement et au peuple afghans dans leur quête de développement démocratique, de prospérité et de paix durable.

Le Conseil se dit disposé à continuer de suivre de près le processus électoral et notamment les progrès sur le plan de la préparation des élections et, à cet égard, attend avec intérêt la vérification rigoureuse des électeurs inscrits, une fois que le processus d'enregistrement aura été achevé et demande à la MANUA de communiquer aux membres du Conseil une mise à jour sur les principaux faits survenus et les progrès dans la préparation des élections dans le mois suivant l'adoption de la présente déclaration ».